

ARRETE DU MAIRE N°55/2024**Autorisant la pose d'un échafaudage sur le domaine public**

Le Maire de la Commune de BRUEBACH,

- VU les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;
- VU l'arrêté du maire n°49/2024 – Mise en sécurité – procédure ordinaire de la maison 7 rue du Milieu ;
- VU l'arrêté du maire n°50/2024 portant restriction de la circulation dans la rue du Milieu ;
- VU la demande de M. KOELBERT José, propriétaire de la maison 7 rue du Milieu, sollicitant l'autorisation de poser un échafaudage permettant à l'entreprise JDS Toiture de réaliser les travaux de mise en sécurité sur le bien précité ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de poser un échafaudage sur le domaine public pour procéder aux travaux de mise en sécurité de la maison 7 rue du Milieu, conformément à l'arrêté du maire n°49/2024.

ARRETE

Article 1^{er} : A compter de la publication du présent arrêté et jusqu'au vendredi 20 décembre 2024 et dans le cadre de la mise en sécurité de la maison 7 rue du Milieu, un échafaudage sera posé sur le domaine public.

Article 2 : M. KOELBERT José et l'entreprise JDS Toiture, en charge des travaux, ont l'obligation de remettre les barrières de protection et la signalisation délimitant le périmètre de sécurité où tout usage de la voie publique est interdite (routier, piéton, ect...) conformément à l'arrêté du maire n°50/2024.
En cas de non-respect de cette obligation, leur responsabilité sera engagée.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Morschwiller-le-Bas,
- Monsieur le Président des Brigades Vertes de Sultz,
- Monsieur le Directeur, Service Routier de Mulhouse 68190 Ensisheim,
- Monsieur KOELBERT José 7 rue du Milieu 68440 Bruebach,
- JDS Toiture 3 A rue Cécile Bingler 68720 Flaxlanden.

Bruebach, le 26 novembre 2024

Le Maire,
Gilles SCHILLINGER

